

TRÈS IMPORTANT

La demande d'aménagement est adressée par l'établissement scolaire du candidat  
(ou établissement de référence pour les candidats individuels) au  
Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'ambassade de France.

1. [Contact à la cellule handicap de la direction des examens et concours \(DEC\)](#)

<b>Sylvie BOUILLARD</b>	<a href="mailto:dec-csh1@ac-lyon.fr">dec-csh1@ac-lyon.fr</a>	04 72 80 60 79
-------------------------	--	----------------

2. [Publics concernés](#)

- ▶ Candidats des centres scolaires à l'étranger (établissements homologués par le MENJS).
- ▶ Candidats individuels à l'étranger.

3. [Identification du dossier à compléter](#)

DOSSIER A COMPLÉTER	SITUATION DU CANDIDAT
<b>Procédure complète</b>  <b>Annexe 2A</b>	Je suis <b>redoublant</b> je souhaite d'autres aménagements que l'année précédente.
	Je suis bénéficiaire d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical mais je souhaite demander d'autres aménagements.
	Je ne suis pas bénéficiaire d'un PAP, PAI ou PPS.
	Je souhaite formuler une première demande d'aménagements.
	Je présente une limitation temporaire d'activité.
<b>Procédure simplifiée</b>  <b>Annexe 2B</b>	Je suis <b>redoublant</b> et je souhaite les mêmes aménagements que l'année précédente.
	Je suis bénéficiaire d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical.

4. [Circuit que la demande doit suivre en fonction de la situation du candidat pour les centres à l'étranger](#)

La demande d'aménagement est adressée par l'établissement scolaire du candidat (ou établissement de référence pour les candidats individuels) au **Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'ambassade de France**.

5. [Notification d'aménagements destinée au candidat ou son représentant légal](#)

La notification d'aménagements est générée par la cellule handicap **qui a valeur de décision de l'autorité administrative (rectorat)**.

**Pour les candidats scolarisés**, elle est publiée sur Cyclades aux établissements de scolarité qui ont la charge de la remettre au candidat ou à son représentant légal.

**Pour les candidats individuels, non scolarisés**, la notification d'aménagements est déposée sur son compte Cyclades. Un envoi est aussi effectué sur son adresse mail renseignée lors de l'inscription.